

Date de convocation : 02.02.2018

Date d'affichage : 02.02.2018

Nombre de Membres en exercice : 97

Présents : 75

Votants : 75 + 7 pouvoirs : M. Guy AUGER à Mme Michèle MORIN, Mme Isabelle BARTÉLÉMY à M Jean-Yves BILLORE, M. Jean-Michel DEPAROIS à M. Daniel CHEVALIER, Mme Caroline DUPUY à M. Jean-Luc CORNIÈRE, M. Christophe LEROY à M. René HAVARD, M. Jean-Paul MARET à Michel COQUATRIX, Jacky RIBET à Sébastien DURAMÉ

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 Février 2018

L'an deux mil dix-huit le quinze Février à 18 heures 00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Varneville Bretteville, sur convocation de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, Président.

NOM Prénom	P/E/A Pvr/S	NOM Prénom	P/A/E Pvr/S	NOM Prénom	P/A/E Pvr/S
AUGER Guy	Pvr	DUPUY Caroline	Pvr	LETELLIER Norbert	P
BARTHELEMY Isabelle	Pvr	DURAME Sébastien	P	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
BATAILLE Dominique	P	FAICT Joël	A	MALVAUT Claudine	P
BEUCAMP Marie-France	P	FAUVEL Denis	P	MARET Jean-Paul	Pvr
BEAUDOIN Aurélie	A	FRANÇOIS Charline	A	MASSE Stéphane	P
BERANGER Éric	P	GAINVILLE Norbert	P	MOREL Aline	P
BILLORE Jean-Yves	P	GIFFARD Christian	P	MORIN Michèle	P
BLOC Jean-François	A	GILLE Patrice	P	NIGER Chantal	P
BOUCHER Victor	P	GRINDEL Claude	P	NOURRICHARD Gérard	P
BUREAUX Olivier	P	GUEROULT Jacques	P	PADÉ Bernard	P
CAHARD Christelle	A	GUILLEBERT Denis	P	PASQUIER Philippe	P
CALAIS Thérèse	P	HATCHUEL Albert	P	PAUMIER Gilles	P
CHANDELIER David	P	HAUGUEL Martial	P	PETIT Marc	P
CHARDONNET Michel	P	HAVARD René	P	PILON Michel	S
CHEVALIER Daniel	P	HEDOU Lucette	P	PIT Claude	E
CLET Christian	P	HENNETIER Fernand	P	POINTEL François	P
COLOMBEL Christophe	E	HÉRICHER Franck	P	POTEL Paul	P
COQUATRIX Michel	P	HOUSSAYE Monique	A	QUESNAY Denis	P
CORNIERE Jean-Luc	P	JARNOUX Chantal	P	RAILLOT Marinette	P
COTTEREAU Chantal	P	LACOMBLEZ Martine	P	RATIEVILLE Alain	P
CRESENT Christine	P	LAGNEL Jacques	E	RIBET Jacky	Pvr
DALLE Jean-Christophe	A	LANGLOIS Jean-Pierre	P	ROGER François	P
DAS Blandine	P	LE GALL Christine	A	ROLLAND Hervé	P
DECLERCQ Antoine	A	LE VERDIER Guy	P	ROQUIGNY Anne	P
DELARUE Etienne	P	LEDRAIT Didier	P	SERVAIS PICORD Laurent	P
DELARUE Williams	P	LEFEBVRE Philippe	A	SURONNE Christian	P
DELAUNAY Myriam	P	LEFORESTIER Edouard	P	TABESSE Jean Marie	P
DEPAROIS Jean-Michel	Pvr	LEFORESTIER Nicolas	P	THÉLU Jacques	S
DEPREAUX Alain	P	LHEUREUX Edouard	P	VANDERPLAETSEN Michel	P
DEPREZ Jacques	P	LEMOINE Séverine	P	VEGAS Robert	P
DUBOSC Emmanuel	A	LEROND Éric	P	VOLLET Jacques	E
DUBUS Fabrice	P	LEROY Christophe	Pvr		
DUCLOS Jean-François	A	LESUEUR Claudine	P		

(Légende : P : présent - A : absent - E : excusé - Pvr : pouvoir - S : suppléant)

« MINUTE DE SILENCE EN HOMMAGE A CHANTAL FURON-BATAILLE, Maire de Biville la Baignarde décédée le mercredi 14 Février 2018 »

Accueil de Chantal NIGER, déléguée de Luneray. Monsieur le Président déclare Madame Chantal NIGER installée dans ses fonctions.

Monsieur Éric LEROND est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le PV de la réunion du Conseil Communautaire du 18.01.2018 est approuvé à l'unanimité.

Informations du Président

Aides culture :

Asso 'Chorale Chœurs and Caux', Auppegard : 250 € (achat de partitions)

Asso 'Cybèle', Gruchet Saint Siméon : 2000 € (festival 'Diep Haven/Terra Firma')

Nouvel Atelier locatif ZA Varenne et Scie : notification du marché de maîtrise d'œuvre à ADEFAC TO (Sainte Marie des Champs) pour un forfait de rémunération de 50.000 € HT.

180200 – Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Président propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : dissolution du syndicat du collège d'Auffay

Les membres du Conseil Communautaire acceptent à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

CULTURE

180201 – Aide aux bibliothèques

Gilles Paumier rappelle que sur ex Saône et Vienne, des subventions étaient allouées aux bibliothèques :
16 €/adhérent + 320 €/classe.

La commission propose d'allouer aux bibliothèques du territoire communautaire une subvention de 16 € par adhérent (un adhérent doit visiter la bibliothèque au moins 3 fois dans l'année) résidant sur le territoire de la Collectivité en 2017 (hors adhésion scolaire).

Ceci représente un budget annuel estimé à 65000 €.

Le Conseil Communautaire est invité à en délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide d'allouer aux bibliothèques du territoire communautaire (communales ou associatives dans des locaux communaux) une subvention de 16 € par adhérent par an (un adhérent doit visiter la bibliothèque au moins 3 fois dans l'année) résidant sur le territoire de la Collectivité l'année n-1 (hors adhésion scolaire).

ANIMATION

180202 - Projet éducatif

Chantal Cottereau présente le projet éducatif élaboré par la commission Animation, chacun en ayant reçu un exemplaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le projet éducatif présenté.

180203 - Financement des BAFA, BAFA

Le coût maximum d'un BAFA est entre 1000 € et 1100 €.

Des aides peuvent être obtenues de la CAF et du Département.

Le solde à charge oscille entre 1000 € et 400 €.

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de financer chaque BAFA à hauteur de 200 € soit 100 € au stage de base et 100 € au stage de perfectionnement, pour un maximum de 10 stagiaires par an.

180204 - Contrat Enfance Jeunesse – Autorisation au Président pour signature

Dans le cadre de la mise en place des différents dispositifs pouvant être en lien avec le contrat enfance jeunesse de la CAF, nous devons autoriser le président à signer le contrat et l'ensemble des documents nécessaires.

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents liés au contrat enfance jeunesse CAF.

180205 - Modification des tarifs ALSH

Une erreur était intervenue dans l'application des barèmes ALSH pour les personnes de communes extérieures. La commission vous propose donc les tarifs suivants :

Tarifs 2018 : De la 6ème à 17 ans						
Quotient Familial	La semaine		La semaine de 4 jours pour les vacances de printemps		Le Mois	
	Tarifs Com.Com	Extérieurs Com Com	Tarifs Com.Com	Extérieurs Com Com	Tarif Com.Com	Extérieurs Com Com
0 à 600	59 €	89 € 75-€	51 €	77 €	189 €	240 €
600 à 1000	62 €	93 € 80-€	54 €	81 €	199 €	299 €
Plus de 1000	65 €	98 € 84-€	57 €	86 €	208 €	312 €

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité valide les tarifs présentés.

SPANC

180206 - Tarifs SPANC

Michel COQUATRIX expose que du fait de la prise de compétence SPANC sur l'ensemble du périmètre communautaire au 1^{er} janvier 2018, la commission a étudié une harmonisation des tarifs.

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit sur les territoires des SIAEPA Auffay Tôtes, Grigneuseville, Longueville Sud, Vallée de la Saône :

- Part fixe collectivité : 32 € TTC
- Entretien part flexible collectivité : 0.90 €/m³
- Participation pour étude ANC : 300 €
- Frais administratifs travaux : 300 €

SOCIAL

180207 - Subventions 2018 ADMR, Entraide et Services

Le Conseil Communautaire est invité à fixer les subventions pour l'ADMR de Longueville sur Scie et 'Entraide et Services'.

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention) :

- Décide de reconduire les montants 2017, à savoir :

- ADMR Longueville : 6250 €
- Entraide et Services : 2500 €

180208 - Complément à la subvention versée à l'association 'Au clair de lune'

Compte tenu de la reprise en gestion par la Communauté de Communes et afin de clôturer les comptes de l'association 'Au clair de lune', crèche garderie de Gruchet Saint Siméon,

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'allouer à ladite association une subvention maximum de 20.000 € qui sera versée en fonction des besoins, avec un premier versement de 11.000 €.

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

Arrivée de Jean-Yves BILLORE à 18h35.

TOURISME

180209 - Station nautique 'Entre Terre et Mer' - Versement des subventions d'investissement pour la station nautique – Répartition des dépenses de fonctionnement entre les membres de l'entente

La Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, les Communautés de Communes de Falaises du Talou et Terroir de Caux, les Communes de Criel-sur-Mer et Le Tréport ont créé au cours de l'année 2017 une nouvelle entente qui continue de s'appeler 'Entente Entre Terre et Mer'.

Cette entente conserve son objet qui est la mise en œuvre d'un mode de gestion collégial de la station nautique Dieppe Caux Le Tréport.

Lors de sa Conférence du 7 décembre 2017, l'Entente a :

- Validé le plan d'actions et autres investissements de la station nautique pour la période 2017/2018 (annexe 2),
- Validé le coût de ces actions et le versement des subventions d'investissement aux associations partenaires de la station nautique,
- Validé les dépenses prévisionnelles de fonctionnement de la station nautique (annexe 1),
- Validé la répartition de l'ensemble de ces dépenses entre les collectivités partenaires,
- Proposé que Dieppe-Maritime engage les dépenses dès qu'elles seront validées par les assemblées délibérantes de chacun des membres partenaires,
- Proposé que Dieppe-Maritime appelle la contribution de chacun des autres membres partenaires par émission d'un titre de recette.

En ce qui concerne le budget prévisionnel de fonctionnement de la station nautique pour l'année 2018 tel que présenté en annexe 1, il est proposé qu'un acompte de 50% du coût prévisionnel de fonctionnement soit appelé au cours du second trimestre 2018 auprès de chacun des membres partenaires conformément à la clé de répartition adoptée. Le solde sera réclamé en fonction des dépenses réalisées, avant le 31 décembre 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5221-1 et L 5221-2,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux,

Vu la compétence générale de la Communauté de Communes Terroir de Caux, et notamment sa compétence Tourisme,

Vu la convention constitutive de l'entente établie entre la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, les Communautés de Communes de Falaises du Talou et Terroir de Caux, les Communes de Criel-sur-Mer et Le Tréport, en date du 16 août 2017,

Considérant que l'entente constituée entre les collectivités ci-dessus a pour objet de gérer de façon collégiale la station nautique de Dieppe Caux Le Tréport,

Considérant les projets d'actions de la station nautique pour la saison 2017/2018 validés par l'entente lors de sa Conférence du 7 décembre 2017,

Vu le budget prévisionnel de la station nautique pour l'année 2018 annexé à la présente délibération,

Vu la répartition des dépenses entre les membres de l'Entente conformément à l'article 7 de la convention constitutive du 16 août 2017,

Vu l'avis de la Commission 'Tourisme',

Vu l'avis du Bureau Communautaire,

Sur le rapport de M. le Président,

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le plan général des actions de la station nautique pour la période 2017/2018 et son budget prévisionnel 2018 présenté en annexe 1,
- Approuve l'attribution de subventions d'investissements aux associations telles qu'indiqué en annexe 2,
- Accepte que Dieppe-Maritime porte l'ensemble des dépenses de la station nautique et appelle la participation de chaque partenaire sur la base de la répartition suivante :
 - Dieppe-Maritime : 65,5 %,
 - Communauté de Communes Terroir de Caux : 11% (estimé à environ 17.000 €)
 - Communauté de Communes Falaises du Talou : 18%,
 - Commune de Le Tréport : 4%,
 - Commune de Criel-sur-Mer : 1,5%.
- Précise que les subventions d'investissements aux associations seront versées par Dieppe-Maritime de la façon suivante :
 - Acompte de 90% : dans un délai de 30 jours suivant la réception des délibérations concordantes de l'ensemble des partenaires de l'entente,
 - Solde : dans un délai de 30 jours suivant la présentation d'un bilan dûment signé par le Président ou le Trésorier de l'association bénéficiaire et présentant les dépenses réalisées ainsi que les recettes perçues ou notifiées dans le cadre de l'achat subventionné. Le montant total de la subvention sera calculé au prorata des dépenses réellement effectuées sans pouvoir excéder le montant maximum attribué. Les pièces justificatives permettant de calculer le solde devront être présentées impérativement avant le 30 novembre 2018.
- Précise que Dieppe-Maritime appellera la participation de chaque partenaire de l'entente de la manière suivante :
 - Acompte : 50% du montant total inscrit au budget prévisionnel pour 2018,
 - Solde : calculé sur la base des dépenses réellement exposées après déduction de l'acompte versé.
- Dit que les crédits correspondants seront affectés au budget principal pour 2018.

180210 - Commercialisation des prestations de services touristiques hors territoire de rattachement

Denis FAUVEL expose que la loi Novelli (n°2009-888 du 22 juillet) permet aux Offices de Tourisme de commercialiser des prestations de services se réalisant en dehors des territoires de rattachement.

L'activité d'un OT doit en principe respecter la compétence territoriale de la collectivité qui l'a créé, ce qui n'exclut pas la commercialisation de prestations se réalisant en dehors de son territoire, à condition de démontrer un bénéfice pour celui-ci et de s'inscrire dans une démarche partenariale.

La commercialisation de produits ou de services sur le territoire voisin doit se faire en accord avec la collectivité compétente sur ce territoire. Ainsi l'OT de Forges-les-Eaux demande notre accord pour pouvoir commercialiser les prestations de Rêve de Bisons.

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Donne son accord pour donner la possibilité aux structures hors territoire de commercialiser l'ensemble des prestations de services touristiques proposées sur le Terroir de Caux.

180211 - Tarifs Animations

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs animation tourisme comme suit :

Randonnée-visite	2€
Pass randonnée	14€
Atelier	2€
Randonnée gourmande	20€
Kayak Saâne	15€
Randonnée goûter et visite	5€
Repas bourse d'échange	15€
Randonnée goûter	3€
Randonnée gourmande et visite	30€

ENVIRONNEMENT

180212 - Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés du Pays de Caux

Martial HAUGUEL présente le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés validé par la SMITVAD.

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Adopte le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés du Pays de Caux

Arrivée de Laurent SERVAIS PICORD à 18h58

FINANCES

180213-Budget primitif 2018 Ateliers locatifs

René HAVARD présente le projet de budget primitif 2018 Ateliers Locatifs.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif 2018 ateliers locatifs

180214 - Budget primitif 2018 MARPA

René HAVARD présente le projet de budget primitif 2018 MARPA.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à la majorité (1 contre, 1 abstention) :

- Adopte le budget primitif 2018 MARPA

180215 - Budget primitif 2018 Lotissement MARPA

René HAVARD présente le projet de budget primitif 2018 Lotissement MARPA.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à la majorité (1 contre, 1 abstention) :

- Adopte le budget primitif 2018 Lotissement MARPA

180216 - Budget primitif 2018 HE Bacqueville

René HAVARD présente le projet de budget primitif 2018 HE Bacqueville.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à la majorité (1 contre, 1 abstention) :

- Adopte le budget primitif 2018 HE Bacqueville

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

180217 - RH – Modification du tableau des effectifs

A ce jour, un poste apparaît dans le tableau des effectifs en contrat aidé pour un poste d'adjoint administratif (accueil). De même, 6 postes d'agents polyvalents MARPA prévus sur le tableau des effectifs sont occupés par des contrats aidés. Vu le transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat des bassins versants, il n'est plus nécessaire de conserver le poste de technicien rivière.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de supprimer lesdits postes en contrat aidé,
- Décide de créer, avec possibilité de recrutement par voie contractuelle :
 - 1 poste d'adjoint administratif à 35h

- 3 postes d'agent technique à raison de 30h/s
- 3 postes d'agent technique à raison de 27h/s
- Décide de supprimer le poste de technicien rivière à raison de 10,5/35^{ème} à compter du 01.01.2018

Le tableau des effectifs et l'organigramme à jour seront communiqués lors de la prochaine assemblée.

180218 - Délégués de la Commission d'Appel d'Offres et délégation de Services Publics

Suite au décès de Monsieur Jean-Marie BAYEUL, il convient de compléter la commission d'Appel d'Offres.

Une liste est présentée.

Le Conseil Communautaire procède à l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et déclare élus, outre le Président, Président de droit (une abstention) :

Titulaires

Chantal NIGER
Philippe PASQUIER
Paul POTEL
René HAVARD
Albert HATCHUEL

Suppléants

Etienne DELARUE
Fabrice DUBUS
Olivier BUREAUX
Eric LEROND
Robert VEGAS

180219 - Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine des collectivités

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants

Vu La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Communauté de Communes Terroir de Caux d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'en égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide l'adhésion de la Communauté de Communes Terroir de Caux au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz et services associés,
- Décide d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie et des services associés, annexé à la présente délibération,
- Autorise le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de Communes Terroir de Caux et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- S'engage à exécuter, avec la ou les entreprise (s) retenues (s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont Terroir de Caux est partie prenante,
- Décide de régler la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- Autorise Monsieur le Président à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- Donne mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Du fait de la modification de nos statuts applicables au 1^{er} janvier 2018, le syndicat du collège d'Auffay a délibéré pour sa dissolution, arguant du fait que seule la commune de Grigneuseville n'était pas sur le territoire de la Communauté de Communes Terroir de Caux mais qu'une convention de partenariat pouvait intervenir.

Monsieur le Sous-Préfet demande que la Communauté de Communes confirme la demande de dissolution.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Sollicite la dissolution du syndicat du collège de Auffay avec effet au 1er janvier 2018,
- Acte le transfert des actifs et passifs à la Communauté de Communes Terroir de Caux,
- Autorise le Président à signer la convention à intervenir avec Grigneuseville.

-Questions diverses

☞ Point sur le SMITVAD

Véolia a fait une demande écrite au SMITVAD d'indemnisation à hauteur de 270.639,36 € HT, suite à la perte des tonnages du fait du retrait de certaines communes.

Une lettre a été adressée à Madame la Préfète, cosignée des présidents de Côte d'Albâtre, Plateaux de Caux, Terroir de Caux et Criquetot l'Esneval afin de l'interpeler sur la rupture de l'équilibre économique de la DSP suite aux modifications de périmètres, en demandant que les services de l'État se positionnent de manière définitive sur ce sujet.

Afin de parfaire l'information de tous, une réunion sera prochainement organisée sur le SMITVAD afin de rappeler les différentes étapes depuis la création du SMITVAD, les orientations, et les pistes d'amélioration.

☞ Droit de préemption urbain

Le Président est interpellé par les maires munis d'un document d'urbanisme (PLU, POS, ...) sur le droit de préemption urbain (DPU).

La compétence en matière de DPU a été emportée de plein droit à l'occasion de la prise de compétence en matière de plan local d'urbanisme par la Communauté de Communes Terroir de Caux.

Le service urbanisme travaille sur le sujet. La Commission Urbanisme va se réunir prochainement afin de mener une réflexion sur la gestion du DPU.

Une note sera rapidement envoyée aux maires concernés.

☞ Recensement bornes incendie

Le Service 'Eau' a consulté les Maires début janvier afin de recenser l'ensemble des bouches ou bornes à incendie, afin de pouvoir lancer une consultation pour le contrôle périodique.

Pour les Maires qui n'ont pas répondu, cela devient très urgent.

Nous allons proposer une convention de groupement de commandes prochainement.

Suivra une proposition de commande groupée pour des remplacements ou ajouts de bornes, ou bâche.

☞ **Forum des entreprises** le vendredi 23 février à 17h, salle des fêtes d'Auffay, avec deux thèmes principaux :

- Rapport sur le tissu économique par Seine Maritime Attractivité,
- Calendrier de la montée en débit par Seine Maritime Numérique

☞ Voirie

Nous terminons les études pour le programme 2018 ; le dossier de demande de subvention sera déposé pour la fin février à la DETR et au Département.

☞ **Commission d'appel d'offres** le mardi 20/02 à 15h, pour ouverture des offres dans le cadre de la maîtrise d'œuvre voirie, bâtiment.

☞ **PETR** : Assemblée générale le mercredi 21/02 à 18h, salle Acadie à St Aubin sur Scie.

☞ **CLECT** : Réunion du Bureau de la CLECT le mardi 20/02 à 18h à Sainte Foy.

☞ **Commission Finances** le jeudi 1^{er} mars à 18h.

☞ **Locaux techniques** : Les locaux techniques de la DR de Longueville sur Scie que nous achetons au Département ne seront pas disponibles avant juin au plus tôt, compte tenu du retard dans les appels d'offres du Département pour les travaux à réaliser sur le site des Grandes Ventes afin d'accueillir l'ensemble des équipes de Longueville sur Scie.

☞ **28 mars 2018 à 10h30** : Signature du partenariat économique avec le Département, Seine Maritime Attractivité, la Chambre de Commerce et d'industrie, Initiative Dieppe Bresle, Terroir de Caux Initiative

☞ Jean-Yves Billoré intervient sur la situation financière de la MASC.
Le dossier sera étudié en commission finances.

La séance est levée à 19h45.

Le Président
J.L CORNIÈRE